

Informations aux familles sur le fonctionnement de l'internat

Correspondance internat

Pour les échanges concernant la vie courante à l'internat, les surveillants sont joignables :

- par courriel à : internat@laprovidence-blois.fr
- par téléphone au : 06.07.99.82.83

Bagagerie

Pour une plus grande sécurité, les sacs de voyage et valises seront entreposés et rangés correctement dans la bagagerie, le lundi matin et vendredi matin. Ils devront être obligatoirement équipés d'un **cadenas à clef ou à code et être identifiés au nom et prénom de l'interne.**

Chambres

Le Chef d'établissement, la Directrice Adjointe Vie Scolaire et Internat ou l'infirmière pourront effectuer des visites aléatoires dans les chambres, en présence ou non de l'élève ou de l'étudiant, afin de vérifier l'état de celles-ci et de s'assurer du respect des consignes, notamment d'hygiène.

De même, le Chef d'établissement, la Directrice Adjointe Vie Scolaire et Internat se réservent le droit de procéder à des changements de chambre.

Fermeture de l'internat en journée

Les internes **ne sont pas autorisés à remonter à l'internat dans la journée.** Ils doivent prévoir le matin ce qui est utile pour la journée. Ils sont tenus d'avoir une tenue conforme à celle du règlement intérieur de leur établissement.

Absences et départs

En cas d'absence le lundi matin, les parents contactent :

- **Pour les collégiens et les lycéens du Campus :**
le pôle vie scolaire par téléphone (02 54 56 43 10) ou par mail à : vie.scolaire@laprovidence-blois.fr
copie : internat@laprovidence-blois.fr en précisant si l'élève rentre le soir avant 17h ou le lendemain pour la 1ère heure de cours.
- **Pour les étudiants du Campus :**
le pôle vie étudiante par téléphone (02 54 56 43 10) ou par mail à : vie.etudiante@laprovidence-blois.fr
copie : internat@laprovidence-blois.fr en précisant si l'étudiant rentre le soir avant 17h ou le lendemain pour la 1ère heure de cours.
- **Pour les collégiens de Sainte Marie :**

le collège Sainte Marie par téléphone (02 54 78 20 20) ou par mail :

- pour les élèves de 4^{ème} à : christine.mauvisseau@smb41.fr
copie : internat@laprovidence-blois.fr en précisant si l'élève rentre le soir avant 17h à l'internat ou le lendemain pour la 1ère heure de cours directement au collège.
- pour les élèves de 3^{ème} à : severine.huleux@smb41.fr
copie : internat@laprovidence-blois.fr en précisant si l'élève rentre le soir avant 17h à l'internat ou le lendemain pour la 1ère heure de cours directement au collège.

En cas d'absence prévue le dimanche soir, les parents contactent les surveillants par mail pour le jeudi précédent au plus tard à : internat@laprovidence-blois.fr. **Face à une situation exceptionnelle le dimanche soir**, les parents contactent les surveillants au **06.07.99.82.83 dès 19h30**.

Pour tout départ en semaine prévu, les parents doivent prévenir les surveillants d'internat 48 heures à l'avance à l'adresse internat@laprovidence-blois.fr avec en copie :

- vie.scolaire@laprovidence-blois.fr pour les collégiens et les lycéens du Campus
- vie.etudiante@laprovidence-blois.fr pour les étudiants du Campus
- christine.mauvisseau@smb41.fr pour les élèves de 4^{ème} du collège de Sainte Marie
- severine.huleux@smb41.fr pour les élèves de 3^{ème} du collège de Sainte Marie

Pour tout départ en semaine du Campus pour raison médicale, l'élève ou étudiant interne est pris en charge par l'infirmière scolaire qui se charge de contacter le Responsable légal et valide si besoin le retour au domicile.

Pour toute situation exceptionnelle et urgente entre 17h15 et 7h45, les parents contactent les surveillants d'internat au **06.07.99.82.83**.

Santé

Pour l'interne mineur ayant **des traitements médicaux**, il est fortement conseillé de mettre en place **un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Les responsables de l'interne contactent l'infirmière afin d'obtenir un imprimé. Les médicaments accompagnés de l'ordonnance doivent impérativement être remis à cette dernière. En dehors des horaires de présence de l'infirmière, les médicaments accompagnés de l'ordonnance pourront être pris par l'élève en présence d'un surveillant de l'internat.

En cas de maladie ou d'accident, l'interne doit avoir sa **carte vitale** ou une photocopie de celle de ses parents ainsi qu'une photocopie de la **carte de mutuelle** avec ses **papers d'identité**. Les familles doivent régulariser les frais médicaux (médecins, pharmacie) dans les 8 jours après réception du courrier.

En cas d'hospitalisation la nuit, les surveillants ne sont pas habilités à transporter l'interne malade ou accidenté, ni à aller le chercher à l'hôpital : les parents sont donc tenus de prendre en charge leurs enfants ou, en cas d'impossibilité, le transport se fera par un véhicule habilité (SAMU, VSL...) aux frais des parents suivant les consignes des professionnels de santé.

Pour les élèves et étudiants scolarisés sur le Campus, une sortie à titre exceptionnel dans la journée pourra être accordée uniquement **par l'infirmière ou la Directrice Adjointe Vie Scolaire et Internat** pour un rendez-vous chez le médecin ou autre spécialiste de santé ou pour se rendre à la pharmacie (sans prévenir systématiquement les parents ou le responsable légal). Pour les élèves scolarisés au collège Sainte Marie, la décision sera prise par l'équipe éducative du collège en lien avec la direction de ce dernier.

En cas d'hospitalisation le vendredi, la valise est remise aux professionnels de santé par un personnel de l'établissement.

Sécurité

De 20h à 7h, une **alarme anti-intrusion** est activée dans tous les bâtiments. En cas de déclenchement de l'alarme par un interne et d'intervention de la société de télésurveillance, un montant de 90€ sera facturé aux familles. Si l'alarme anti-intrusion se déclenche, les jeunes doivent rester dans leur chambre.

Obligation de restauration

La prise du déjeuner sur le campus est obligatoire pour les internes scolarisés au sein du Campus. A défaut de présentation pour le déjeuner, un forfait repas de 7 € sera prélevé sur le compte famille et l'autorisation de sortie pourra être remise en question.